

Compte Rendu de la Commission Mixte Régionale ESCALADE

Vendredi 29 septembre 2017

Service Régional DIJON



MEMBRES DE LA COMMISSION

Présent(e)s

MORVAND Adeline	Directrice Adjointe Service Régional de l'UNSS, DIJON
BAYON Myriam	Service Départemental UNSS Côte d'Or
GUILLOT François	Président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté / Secrétaire du CT
AMPERE Franck	Prof. EPS 220 LPO Mathias, CHALON SUR SAONE
AUTRAN Stéphane	Prof. EPS 294 COL La Croix Menée, LE CREUSOT
CHARME Geneviève	Prof. EPS 266 COL Roger Semet, DIGOIN
DUCROT Pierre	Prof. EPS 076 LA EPLEFPA Quetigny-Plombières les Dijon, QUETIGNY
GERMAIN Pascal	Prof. EPS 013 COL Monge, BEAUNE
LE DROGO Maël	Prof. EPS 102 LP François Mitterrand, CHATEAU CHINON
ORDOUX Hervé	Prof. EPS 406 COL Paul Bert, AUXERRE
FONTAINE Eric	Prof. EPS 047 COL Clos de Pouilly, DIJON

Excusé(e)s

DELARCHE Sébastien	Prof. EPS 013 COL Monge, BEAUNE
GERMAIN Valérie	Prof. EPS 468 COL André Leroy Gourhan, VERMENTON
JACQUELAIN Cécile	Prof. EPS 418 LPO Parc des Chaumes, AVALLON
JEANNIARD Thomas	Prof. EPS 043 LPO Simone Weil, DIJON
MAGNON Sylvie	Prof. EPS 047 COL Clos de Pouilly, DIJON
VALADE Patrick	Prof. EPS 440 COL Miles de Noyers, NOYERS
FALCO Amandine	Prof. EPS 055 COL Gaston Roupnel, DIJON
FOUARD René	Prof. EPS 036 LYC Gustave Eiffel, DIJON

BILAN DES CHAMPIONNATS

Statistiques des pratiquants : (d'après le bilan de la vie des AS)

Années	BF	MF	CF	JF	SF	Tot F	BG	MG	CG	JG	SG	Tot.G	F+G
2015 2016	267	15	156	79	2	654	174	126	125	67	9	501	1 155
2016 2017	395	207	181	99	6	888	267	152	187	99	10	665	1603

Pratiquants par départements de l'académie

	2015 2016	2016 2017
Côte d'Or	352	436
Nièvre	60	118
Saone et Loire	575	648
Yonne	168	401
TOTAL	1 155	1 603

Soit une augmentation de **448** pratiquants => **+ 38,7 %**

Les pratiquants au niveau National

78 663 pratiquants dont 42 653 filles. En constante augmentation depuis 1999.

Groupe APPN : 1ère l'Escalade (8^{ème} au niveau National sur toutes les APSA), 2^{ème} le Raid et 3^{ème}, la CO.

BILAN DU CHAMPIONNAT D'ACADEMIE

Collèges

Mercredi 22 Mars 2017 – Le Creusot

Il a accueilli 20 équipes dont 2 équipes en Excellence sur les 24 possibles.

Formule : 10 voies et 2 blocs.

Stéphane AUTRAN souligne que la compétition s'est bien déroulée mais que le podium s'est joué sur une prise ou deux donc il faut prévoir pour les prochains championnats, deux voies plus dures (un 7a sur ce championnat). Son objectif était que 50% des voies soient réussies et que le Bloc 1 soit validé par tous => contrat rempli. Dans l'ensemble, le niveau était plus faible que les années précédentes.

Lycées

Mercredi 22 Mars 2017 – Avallon

Il a accueilli 24 équipes dont 3 équipes en Excellence.

Formule : 11 voies et 1 bloc.

Belle compétition, belles ouvertures.

BILAN DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

COLLEGES à GEMOZAC

Equipe Etablissement

Collège Parc des Chaumes, AVALLON 25^e/27

LYCEES à GEMOZAC

Equipe Etablissement

LPO Joseph Fourier, AUXERRE 10^e/29 => belle place pour la Région

Equipe Excellence

Lycée Jules Renard, NEVERS 18^e/23

Mur d'environ 20m, belles ouvertures, beau championnat.

PREVISIONS POUR L'ANNEE 2017 - 2018

CHAMPIONNAT D'ACADEMIE

Rotation des départements accueillants :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Clg	AUXERRE (89)	LE CREUSOT (71)	BEAUNE (21)	LE CREUSOT (71)	AVALLON (89)
Lyc	AUXERRE (89)	DIJON (21)	CHAROLLES (71)	AVALLON (89)	PARAY

Quotas académiques :

2015 2016	COTE D'OR	NIEVRE	SAONE ET LOIRE	YONNE
COLLEGES : 16	5 – Présents 6	1 – Présents 0	5 – Présents 5	5 – Présents 5
LYCEES : 12	3 – Présents 3	3 – Présents 2	3 – Présents 4	3 – Présents 3
2016 2017	COTE D'OR	NIEVRE	SAONE ET LOIRE	YONNE
COLLEGES : 24	7 – Présents 8	2 – Présents 0	8 – Présents 5	7 – Présents 7
LYCEES : 24	6 – Présents 6	4 – Présents 4	7 – Présents 7	7 – Présents 7
2017 2018	COTE D'OR	NIEVRE	SAONE ET LOIRE	YONNE
COLLEGES : 16	5	1	5	5 (+1)
LYCEES : 16	4	4	4 (+1)	4

Si une seule place est rendue, elle sera affectée au département qui a accueilli.

Les équipes non-conformes (2 F & 2 G) ne seront pas acceptées au Championnat Académique.

Collèges : Mercredi 7 mars 2018 à Avallon (nouvelles voies)
Organisateurs : Hervé ORDOUX et Patrick VALADE

Lycées : Mercredi 21 mars 2018 à Paray le Monial
Organisateur : Franck AMPERE

On ne limite pas le nombre de **Jeunes Arbitres** au niveau des Académiques, cela permettra une rotation entre eux (à prévoir par les organisateurs).

Stéphane AUTRAN se propose pour vérifier le classement des élèves qui feraient basculer leur équipe en Excellence.

Formule :

8 secteurs (6 voies et 2 blocs), rotation de 20'. Si 16 équipes = autant de pratique que de repos.
Retirer la voie la plus dure dans le tirage au sort.

Collège F : 6c / 6b / 6a / 5c / 5b / 5a
Collège G : 7a / 6c / 6b / 6a / 5c / 5b

Lycée F : 7a / 6c / 6b / 6a / 5c / 5b
Lycée G : 7b / 7a / 6b / 6a / 5c / 5b

Ouvrir 4 voies communes aux F et aux G et 2 voies différenciés (soit 4) = ouverture de 8 voies + 2 blocs. Numéroté les prises ou faire des photos pour les Juges. Possibilité d'ajouter des prises bonus pour les filles dans certaines voies.

Le besoin d'une **formation d'Ouvriers de voies** pour les professeurs de l'Académie est évoqué : dans le Plan Académique de Formation de l'année prochaine en stage de bassin in situ ou s'il reste des moyens, dès cette année ou via l'UNSS. Un BE Escalade sera indispensable sur cette journée pour qu'il apporte son savoir-faire.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Collèges : Lundi 14 mai au mercredi 16 mai 2018 à Morez (BESANCON)

Lycées : Mardi 22 mai au jeudi 24 mai 2018 à Pouzin (GRENOBLE)

Formule : Sur un temps de 12', 2 secteurs proches, 1 Fille et 1 Garçon grimpent en même temps.

Ouverture de 6 voies filles, 6 voies garçons, 3 blocs (phase fille/phase garçon et une voie vitesse (en distinguant le classement des grimpeurs en Etab F, Etab G, Excel F et Excel G.

Conditions de participation

Les championnats d'équipe établissements sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive **sauf** :

- ✓ Aux Associations Sportives qui ont atteint les 2 années précédentes les 3 premières places des championnats de France par Équipe d'Établissement
- ✓ Aux Associations Sportives qui sont classées dans les 5 premières des championnats de France Excellence de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe
- ✓ Aux Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- ✓ Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires (**collège Monge, BEAUNE**), des Pôles France, sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFME et des Sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports et des espoirs ou classé.

L'établissement ne peut plus concourir en Etablissement si un élève est dans un des cas suivants :

- ✓ dans les premiers 15% d'un des classements permanent ou national de **difficulté** des catégories jeunes (Minimes, Cadets, Juniors, séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- ✓ dans les premiers 15% du trophée national Poussins-Benjamins (TNPB 2017) de l'année n-1
- ✓ ou dans les premiers 15% d'un des classements permanent ou national de **bloc** des catégories jeunes (Minimes, Cadets, Juniors, séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- ✓ ou un grimpeur demi-finaliste des derniers championnats de France FFME jeunes ou seniors de difficulté ou finaliste des derniers championnats de France FFME de bloc jeunes ou seniors, à la date du championnat. »

Consulter le document « classement UNSS excellence » téléchargeable sur OPUSS ou sur le site FFME à la rubrique « classement » (du 1^{er} Février au 1^{er} Mai avec mise à jour au 1^{er} de chaque mois).

Nouveau règlement du Championnat de France Equipe Etablissement Collèges et Lycées

Composition des équipes	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F)
Jeune Arbitre	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée, de niveau Académique minimum
Jeune Coach	1 jeune coach obligatoire par équipe qualifiée
Formule de compétition	Combiné de 3 épreuves : Difficulté en tête, épreuve de vitesse et épreuve de bloc L'épreuve de difficulté compte pour 60%, le bloc pour 30% et la vitesse pour 10 %. À l'initiative de l'organisateur, 2 formats de compétition sont possibles : 1/ 10 secteurs : 6 de difficulté, 3 de bloc et 1 de vitesse 2/ 8 secteurs : 5 de difficulté, 2 de bloc et 1 de vitesse Le format de 10 secteurs est à privilégier. Chaque grimpeur de l'équipe réalise tous les secteurs Les performances des 4 grimpeurs dans tous les secteurs sont prises en compte dans le total de l'équipe. Pour les championnats de France il n'est pas tenu compte des catégories d'âge pour les voies à réaliser, mais uniquement du sexe sur tous les secteurs. Le classement final s'établit par addition des points obtenus à l'issue des 3 épreuves.

Nombre d'équipes qualifiées 1 équipe d'Etablissement par académie en collège et en lycée

Nouveau règlement du Championnat de France Equipe Excellence Collèges et Lycées

Composition des équipes	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F)
Jeune Arbitre	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée, de niveau Académique minimum
Jeune Coach	1 jeune coach obligatoire par équipe qualifiée
Formule de compétition	Combiné de 3 épreuves : -difficulté en tête, épreuve de vitesse et épreuve de bloc L'épreuve de difficulté compte pour 60%, celle de bloc 30% et celle de vitesse 10 %. À l'initiative de l'organisateur, 2 formats de compétition sont possibles : 1/ 10 secteurs : 6 de difficulté, 3 de bloc et 1 de vitesse 2/ 8 secteurs : 5 de difficulté, 2 de bloc et 1 de vitesse Le format de 10 secteurs est à privilégier. Chaque grimpeur de l'équipe réalise tous les secteurs

Les performances des 4 grimpeurs dans tous les secteurs sont prises en compte dans le total de l'équipe.

Pour les championnats de France il n'est pas tenu compte des catégories d'âge pour les voies à réaliser, mais uniquement du sexe sur tous les secteurs.

Le classement final s'établit par addition des points obtenus à l'issue des 3 épreuves.

Nombre d'équipes qualifiées 1 équipe collège Excellence par académie si elle est première au classement scratch
1 équipe lycée Excellence par académie si elle est première au classement scratch

Le Sport partagé : 3 jeunes dont au moins 1 valide et au moins 1 jeune en situation de handicap (dossier MDPH).

LES JEUNES OFFICIELS

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



Années	District	Départemental	Académique	National	TOTAL
2015 – 2016	28 + 1 organisateur	33	20	0	82
2016 - 2017	33	76	40	1	150

La jeune fille ayant obtenu sa certification nationale est : COTE Zoé, Collège Miles de Noyers/Serein (2017)
Elle peut prétendre à valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de HN.

Passerelles possibles des juges/arbitres entre l'UNSS et la FFME :

Le Jeune Officiel niveau national aura l'équivalence du niveau 1 « fédéral » juge de voie et de bloc, dans la mesure où il est titulaire d'une licence FFME. Le niveau académique étant dispensé de la formation théorique : se référer au règlement de formation publié par la FFME.

LES JEUNES COACHS

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.

Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).

Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Une équipe sans jeune coach sera déclassée.

Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux obligations administratives inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings - participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant - participation à la gestion des remplacements - participation au respect des protocoles d'avant et d'après match - participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des obligations administratives inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings - gestion de l'échauffement - gestion des remplacements - participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) - participation aux choix stratégiques - participation à la modération des comportements des joueurs - veille au respect des protocoles d'avant et d'après match - veille au respect des biens et des personnes

Se référer au Livret « Je suis Jeune Arbitre et Jeune coach en Escalade ».

Questions

Pour la CMN : L'application de la règle « parité obligatoire » en Lycée Professionnel risque de poser des problèmes de composition d'équipe du fait des filières très spécifiques proposées dans certains établissements.